



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le lundi 3 mars 2025, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 Monsieur Patrice Dubé
Siège #2 Monsieur Réjean Albert
Siège #3 Monsieur Fernand Albert Pro maire
Siège #4 Madame Carole Viel
Siège #5 Madame Marguerite Albert
Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Absent : Maire, Monsieur Pierre Daigneault

Madame Claudine Castonguay secrétaire de la séance

Formant quorum sous la présidence du Pro maire,
Monsieur Fernand Albert.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Fernand Albert informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Fernand Albert, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Sept personnes sont présentes.

a. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Fernand Albert déclare la session ouverte et souhaite une bonne année à tous.

b. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2025-03-30

Ordre du jour

- a. Ouverture ;
- b. Adoption de l'ordre du jour ;
- c. Adoption du procès- verbal de la séance antérieure ;
- d. Correspondance ;
 - d.1 Maison de la Famille demande d'appui pour le fonds régional et local
 - d.2 Abat poussière



- d.3 Demande de commandites Le Domaine du sommet CHSLD de Squatec**
- d.4 Demande de commandite Festival de bûcheron des Lots-Renversés 2025**
- d.5 Renouvellement BNE**
- d.6 Hockey Témiscouata**
- d.7 Demande de don : Fondation des Sourds**
- d.8 Soumission Gazébo (vitrage)**
- d.9 Soumission AgroEnviroLab (analyse d'eau)**
- d.10 Appui demande du maintien des services d'urgence du CLSC de Pohénégamook**
- d.11 Lettre d'une contribuable**
- d.12 Journée de sensibilisation sur les risques de feux de forêt au Bas-Saint-Laurent**
- d.13 Table de billard**
- d.14 Classement Chuck&co**
- d.15 Tableau de bord**
- d.16 Demande de don La Bouffé d'Air du KRTB**
- d.17 Programme d'aide à la voirie locale -volet entretien du réseau local -Reddition de compte**
- d.18 Carnet sur l'état de santé de l'église**

- e.** Rapport des comités ;
- f.** Présentation des comptes ;
- g.** Dépenses et engagements de crédit ;
- h.** Adoption des règlements ;
- i.** Avis de motion ;
- j.** Projets de règlements ;
- k.** Divers ;
 - K.1 Fonds signature innovation (Fonds régions et ruralité-volet 3)
- l.** Période de questions ;
- m.** Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour
soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

- c. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure ;**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LE 3 février 2025

Réso2025-03-31

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

ADOPTÉE



d. Correspondance ;

d.1 Maison de la Famille demande d'appui pour le Fonds Régional à la MRC de Témiscouata

Réso2025-03-32

Considérant que la Maison de la Famille du Témiscouata souhaite déposer un projet au Fonds Région et Ruralité (enveloppe régionale) à la MRC du Témiscouata ;

Considérant que la Maison de la Famille du Témiscouata a besoin de l'appui financier et moral des municipalités utilisatrices (Dégelis, Saint-Juste-du-Lac, Auclair, Lejeune, Squatec, Lac-des-Aigles, Biencourt, Esprit-Saint, Trinité-des-Monts) pour ledit projet ;

Considérant que la nouvelle construction de la Maison de la Famille du Témiscouata, située à Biencourt, permettra d'offrir un milieu de vie adapté et sécuritaire (salle de motricité, espace Halte-garderie, friperie mieux aménagée, salle d'ateliers, etc.) pour les familles de notre communauté ;

En conséquence, il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Lejeune, appuie la demande au Fonds Région et Ruralité (enveloppe régionale) de la Maison de la Famille du Témiscouata.

ADOPTÉE

Maison de la Famille (enveloppe locale)

Réso2025-03-32-1

Considérant que la Maison de la Famille du Témiscouata demande des dons pour leur projet. La municipalité souhaite leur venir en aide avec leur enveloppe locale à la MRC du Témiscouata ;

Considérant que la Maison de la Famille du Témiscouata a besoin de l'appui financier et moral des municipalités utilisatrices (Dégelis, Saint-Juste-du-Lac, Auclair, Lejeune, Squatec, Lac-des-Aigles, Biencourt, Esprit-Saint, Trinité-des-Monts) pour ledit projet ;

Considérant que la nouvelle construction de la Maison de la Famille du Témiscouata, située à Biencourt, permettra d'offrir un milieu de vie adapté et sécuritaire (salle de motricité, espace Halte-garderie, friperie mieux aménagée, salle d'ateliers, etc.) pour les familles de notre communauté ;

En conséquence, il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Lejeune appuie la demande de la Maison de la Famille du Témiscouata. (Enveloppe locale) pour un montant de 1 000 \$ (mille dollars).

ADOPTÉE



d.2 Abat poussière

Réso2025-03-33

La municipalité a reçu trois offres pour l'abat poussière Chlorure de calcium de 35% en liquide. Le transport et l'épandage est compris dans le prix.

Les Aménagements Lamontagne inc. 0.45¢ pour 28 000 litres total 12 600.00\$ plus taxes.

Note : Il y aura une surcharge de carburant, si le carburant augmente.

DGE (David Garneau Entreprise) 0.46¢ du litre

Entreprise Bourget 0.64¢ pour 28 000 litres total 17 920.00\$ plus taxes.

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre : Les aménagements Lamontagne Inc.

Au prix de 0.45/litres.

On demande si possible de faire l'épandage dans la semaine avant la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

d.3 Demande de commandites Le Domaine du sommet CHSLD de Squatec

Réso2025-03-34

Attendu que le Domaine du Sommet offre l'hébergement sécuritaire pour nos personnes âgées ;

Attendu que c'est un endroit ayant à cœur la prévention du déconditionnement physique et cognitif par l'entremise d'une panoplie d'activités, découlant d'une programmation mensuelle thématique ;

Attendu que ces activités permettent de briser l'isolement ainsi que d'offrir à nos aînés une belle fin de vie en mettant un baume dans leur journée.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité de donner un montant de cent dollars (100\$) pour les activités permettant aux personnes âgées de se divertir.

ADOPTÉE

d.4 Demande de commandite Festival de bûcheron des Lots-Renversés 2025

Réso2025-03-35

Attendu que la 2^e édition du Festival du bûcheron se tiendra du 15 août au 17 août 2025 à Lots-Renversés ;

Attendu qu'il souhaite rendre hommage à nos travailleurs forestiers, qui se donne corps et âme pour alimenter nos usines de sciages ainsi que nos érablières ;



Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de donner 100\$ pour leur plan de visibilité. Le paiement doit être fait au nom de la Fabrique des Lots Renversés.

ADOPTÉE

d.5 Renouvellement BNE

Réso2025-03-36

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de ne pas renouveler le bail du BNE avec la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE

d.6 Hockey Témiscouata

Réso2025-03-37

Attendu que votre appui financier sera directement versé aux joueurs de votre municipalité afin de les encourager dans la pratique de leur sport et également supporter les familles qui doivent déboursier pour de nombreux frais de déplacement afin de se rendre dans les arénas de notre région pour les entraînements.

Attendu que les partenaires ont mentionné leur souhait de maintenir le Fonds actif et disponible pour nos jeunes;

Attendu qu'un montant de 50\$ par inscription est suggéré. Il a deux jeunes de Lejeune d'inscrits.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil de verser à ce fonds une contribution de 100\$ (cent dollars) pour l'année 2025. Le chèque sera fait au nom de L'Association du Hockey mineur du Témiscouata.

ADOPTÉE

d.7 Demande de don : Fondation des Sourds

Réso2025-03-38

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité de faire un don de 50.00\$ pour la fondation des Sourds du Québec.

Considérant qu'il y a quelques personnes qui ont ce problème dans notre municipalité.

ADOPTÉE

d.8 Soumission Gazébo (vitrage)

Réso2025-03-39

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la soumission Les Constructions CB 2004 inc. pour la portion vitrage du projet d'amélioration du gazébo au montant de 6 200.00\$ avant taxes.

Résolution de projet:

Réso2025-03-40



Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil municipal d'accepter le projet d'amélioration de la halte gazébo au centre du village à côté du jardin céleste de demander une aide financière au Fonds Région ruralité (enveloppe locale) de la MRC du Témiscouata au montant de 6509.93\$ et ce, sous réserve de l'acceptation du comité d'analyse de la MRC et de nommer Claudine Castonguay responsable de la demande et signataire de tous documents en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

d.9 Soumission AgroEnviroLab (analyse d'eau)

Réso2025-03-41

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la soumission pour 1 an d'AgroEnviroLab, l'offre de service #AEL-2025-E174 pour faire les tests pour l'eau potable, du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026.

ADOPTÉE

d.10 Appui demande du maintien des services d'urgence du CLSC de Pohénégamook

Réso2025-03-42

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a exprimé, dans son communiqué du 10 février 2025, de vives préoccupations quant à la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent de réduire les heures d'ouverture du laboratoire au CLSC de Pohénégamook en raison d'une pénurie de technologistes médicaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation soulève de fortes inquiétudes au sein de la population locale et régionale quant à l'accessibilité et à la continuité des soins de santé d'urgence à proximité ;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de Pohénégamook, disponible 24h/24, joue un rôle crucial dans la santé et la sécurité de la population, étant l'un des seuls points de services de ce type dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des heures d'ouverture de l'urgence ou une diminution de l'offre de services actuelle obligerait la population locale et régionale à parcourir de longues distances pour se faire soigner, ce qui augmenterait drastiquement les risques pour leur santé lors des situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la continuité des services d'urgence 24h/24 ainsi que le maintien d'une offre de services adéquate contribuent à la sécurité de l'ensemble de la population, et qu'il est d'autant plus crucial de répondre aux besoins de santé des aînés et des clientèles vulnérables qui doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide aux soins en tout temps ;

CONSIDÉRANT QU'une diminution de la couverture des services d'urgence à Pohénégamook entraînerait un effet domino en accentuant la pression sur les autres urgences du Bas-Saint-Laurent, ce qui fragiliserait l'ensemble du réseau de santé régional ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de services de santé de proximité est un facteur déterminant pour assurer une qualité de vie adéquate aux citoyens des régions, en garantissant leur accès à des soins d'urgence rapides et efficaces ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Lejeune appuie la démarche visant à maintenir les services d'urgence 24h/24 sans aucune réduction d'offre de services au CLSC de Pohénégamook, afin de garantir une couverture adéquate des soins de santé pour l'ensemble de la région ;

QUE la Municipalité de Lejeune réaffirme l'importance de maintenir des services de proximité pour répondre aux besoins de la population locale et des communautés environnantes ;

QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Pohénégamook afin de lui témoigner officiellement son soutien dans cette démarche et d'appuyer ses actions auprès des instances concernées.

ADOPTÉE

d.11 Lettre d'une contribuable

Une demande est faite pour remettre les tapis pour se rendre à la patinoire à partir du local des loisir.

Le conseil va s'informer pour savoir quelle sorte de tapis serait le mieux et moins pesant à déménager

d.12 Journée de sensibilisation sur les risques de feux de forêt au Bas-Saint-Laurent

Réso2025-03-43

Une invitation pour la Journée de sensibilisation : les risques de feux de forêt au Bas-Saint-Laurent. Cette journée aura lieu au Centre PGR au 201, rue Jacques-Dubé à Témiscouata-sur-le-Lac, le samedi 12 avril 2025 de 8h30 à 16h30. L'inscription est obligatoire d'une somme de 40\$ le chèque doit être à l'ordre de l'Association des Pompiers de l'Est-du-Québec.

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser un pompier à s'inscrire à cette formation.

ADOPTÉE

d.13 Table de billard Demande au fonds local si possible

Réso2025-03-44

Nous avons reçu une lettre concernant la table de billard au centre de Loisirs. Lors de tournois de billard organisé, plusieurs participants de l'extérieur et de Lejeune viennent participer. Considérant que les joueurs ne peuvent pas jouer à leur plein potentiel parce le tapis freine le déplacement des boules et que les bandes sur les cotés ont perdues de leurs élasticités et elles ne sont pas rectilignes. La demande est si possible que le conseil accepte de faire l'achat d'une table de billard neuve.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de s'informer des prix pour une table de billard.

ADOPTÉE



Réso2025-03-45

d.14 Classement Chuck&co

Considérant que la compagnie Chuck&co sont présentement à faire le déclasserment dans la salle des archives ;
Considérant que le déclasserment n'a jamais été réalisé ;
Considérant qu'il doit rester environ 20 à 25 heures de travail, il nous propose une banque de 30 heures, payable à l'utilisation. Un total de 3 300\$ +les frais de déplacement

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter cette offre.

ADOPTÉE

Réso2005-03-46

d.15 Tableau de bord

Adoption tableau de bord de gestion de schéma de couverture schéma de risque en sécurité incendie

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Lejeune ont pris connaissance du rapport annuel 2024 en sécurité incendie appeler tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Témiscouata;

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement,

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Lejeune soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2024. Avec les modifications suivantes section réservée à la MRC :

ADOPTÉE

Réso2025-03-47

d.16 Demande de don La Bouffé d'Air du KRTB

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité de faire un don de 50\$ pour l'appui de l'Organisme. Cet organisme a pour mission d'accueillir et d'héberger, à court terme, toute personne vivant une situation de crise. Pour l'année 2024, ils sont venus en aide à 4500 personnes du KRTB. La Bouffée d'Air du KRTB permet aux adultes en difficulté de reprendre du pouvoir sur leur vie.

ADOPTÉE



d.17 Programme d'aide à la voirie locale -volet entretien du réseau local -Reddition de compte

Réso2025-03-48

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 121 088\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien du réseau local pour l'année civile 2024 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 incluant les dépenses de fonctionnement et d'investissement (attribuables à des dépenses relatives à l'entretien d'hiver 1/3 et de 2/3 pour l'été) ;

Attendu que les frais encourus doivent être présentés au niveau des états financiers annuels de la municipalité dans la section questionnaire.

En conséquence, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Lejeune atteste que les dépenses pour l'exercice 2024 sont les suivantes et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales niveaux 1 et 2 :

- Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 18 263.00\$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été : 103 819.00\$
 - Dépenses d'investissement :

Total des dépenses admissible 122 082.00\$

ADOPTÉE

d.18 Carnet sur l'état de santé de l'église projet/municipalité

Réso2025-03-49

Considérant que la Municipalité s'intéresse au dossier de reconversion de l'église de Lejeune;

Considérant que la Municipalité souhaite connaître l'état de santé du bâtiment d'église, afin prendre une décision éclairée par rapport à son implication future dans le projet;

Considérant que la MRC du Témiscouata met à la disposition un levier financier pour venir financer à hauteur de 90% les coûts de réalisation;

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil municipal d'accepter de payer sa partie de la facture à la MRC de Témiscouata, pour la réalisation du carnet de santé de l'église de Lejeune par la firme d'architectes Atelier 5. Il s'agit d'un montant de 2 775 \$.

ADOPTÉE

e. Rapport des comités ;

Aucun



Réso2025-03-50

f. Présentation des comptes ;

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Réjean Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 3 mars 2025, totalisant 86 614.09\$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

g. Dépenses et engagements de crédit ;

QUE Monsieur Fernand Albert, pro Maire, et Madame Claudine Castonguay, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Lejeune. La directrice générale certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées, dont il est fait mention dans le présent procès-verbal, sont disponibles.

h. Adoption des règlements ;

i. Avis de motion ;

Aucun

j. Projets de règlements ;

Aucun

k. Divers ;

**K.1 Fonds signature innovation (fonds régions et ruralité-volet 3)
Pour information, j'ai signé l'accusé de réception du projet**

Le projet consiste faire un réseau électrique triphasé pour la Corporation du Réseau de la Grande Coulée.

Actuellement, avec une ligne monophasée, les producteurs ne peuvent utiliser les nouvelles technologies tels que des évaporateurs électriques. De plus l'amélioration du bilan environnemental doit également être prise en compte. Présentement 3 entreprises pour un peu plus de 118 000 entailles utilisent des génératrices pour répondre à leur besoin énergétique. Ils pourront également être alimentés par la nouvelle ligne électrique.

Dans le secteur de la Zec Owen, il existe un volume significatif d'entailles non exploitées. Avec une ligne triphasée et l'émission de nouveaux contingents, il demeure possible que de nouvelles entreprises acéricoles puissent venir s'ajouter. De nouvelles immobilisations pour le milieu et la création de nouveaux emplois deviennent possibles.



l. Période de questions ;

Quelques questions ont été posées

Début : 20h35

Fin : 20h50

m. Levée de l'assemblée

Réso2025-03-51

SUR UNE PROPOSITION DE Réjean Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance
ordinaire soit levée à 20h52.

ADOPTÉE

Je, Fernand Albert, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Fernand Albert
Pro Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale